

La mesure incitative en développement durable Un privilège offert aux entreprises clientes de la SADC de la MRC de Maskinongé

C'est quoi ?

C'est une mesure qui vise à sensibiliser l'entrepreneur aux bénéfices d'implanter des pratiques de développement durable dans son entreprise. En appliquant une recommandation proposée par la conseillère en développement durable, l'entrepreneur sera à même de constater qu'il est possible de gérer son entreprise de manière à réduire ses coûts et/ou augmenter ses revenus, mais aussi à la rendre plus écologique et socialement responsable. De la sorte, l'entreprise prendra part, avec la SADC et tous ses clients, à un mouvement fort en faveur d'un futur prospère.

Une fois la recommandation réalisée, l'entrepreneur pourra obtenir un **taux d'intérêt préférentiel** sur son prêt à la SADC !

Comment ?

- Prévoir une rencontre d'environ 1h30 avec la conseillère lors de laquelle des enjeux de développement responsable seront abordés.
- Des recommandations concrètes seront présentées (remise d'un court rapport).
- Mise en place d'une recommandation par l'entrepreneur (accompagnement de la conseillère en développement durable !)
- Obtention d'un taux d'intérêt préférentiel !



Pour information

Contactez Marie-Pier Bédard, conseillère en développement durable à la SADC de la MRC de Maskinongé

819 228-5921, poste-3820 / mbedard@sadcmaskinonge.qc.ca